



Madame la Première Présidente,
Monsieur le Procureur Général,

En début de semaine, Madame la Garde des Sceaux a pris la plume pour indiquer à chaque fonctionnaire, et magistrat, de ce Ministère combien elle mesure ce que les dysfonctionnements que subissent les cours et tribunaux ont « *d'altérant et d'épuisant pour vous, qui les subissez en première ligne* » ! L'UNSa SJ regrette que ces dysfonctionnements, a priori considérés par la Ministre comme éphémères et attribués aux seuls avocats, ne méritent qu'un simple soutien d'estime de sa part ! A la Cour d'Appel de Dijon, comme ailleurs sans doute, les personnels de greffe auraient aimé un soutien matériel, un soutien humain, un soutien financier, bien plus efficaces selon nous pour « *améliorer la situation des justiciables, mettre en œuvre les réformes ou les projets de juridiction dans lesquels vous vous êtes engagés* »!

En effet, la situation des juridictions et des personnels de Justice du ressort ne cessent de se dégrader et, une fois encore, l'UNSa SJ vous alerte particulièrement sur :

- la situation des greffes, surchargés et exsangues après moult réformes, pénales, civiles et désormais administrative,
- la souffrance des encadrants dont les effectifs se réduisent comme peau de chagrin,
- l'absentéisme et la vacance des emplois qui impactent lourdement certaines de nos juridictions,
- le taux important d'agents à temps partiel, indicateur d'attractivité sur lequel il pourrait être intéressant de se pencher,
- les difficultés matérielles qui persistent et nuisent au bon fonctionnement des tâches les plus simples : manque récurrent de papier, mutualisation des imprimantes remplacées par des copieurs non performants, logiciels inadaptés ou défectueux, locaux vétustes...
- l'absence d'action locale pour prévenir les risques psycho-sociaux.

Loin de s'améliorer, la situation devient inquiétante puisque de nouvelles problématiques émergent.

D'abord, la fusion des juridictions a alourdi la chaîne de décisions rendant les services moins réactifs. En transformant des acteurs décisionnaires qui apportaient une réponse directe aux agents en maillon intermédiaire, on a au mieux allongé les délais de réponse apportés aux agents et au pire démultiplié les sources d'informations contradictoires.

Par ailleurs, la création de pôles visant à créer une polyvalence entre les agents du même pôle est parfois illisible, voire inquiétante. Pourquoi regrouper des services dont les missions ne semblent pourtant rien avoir en commun ? Il manque sans doute les éléments d'explication élémentaires...

Ensuite, la grève des avocats impacte profondément les organisations et les rythmes de travail de

tous les services. Des décisions vont devoir être prises : sur la création ou non d'audiences supplémentaires, sur la politique d'audiencement des dossiers, sur les priorités à donner dans le traitement des dossiers. Quelles seront-elles ? Quand et comment seront-elles prises ?

Enfin, de nouvelles réformes restent à venir (ordonnance de 45, divorce, aménagement des peines) alors que la récente réforme civile n'a pas encore été digérée, voire même comprise par des agents souvent laissés seuls face à un décret parfois abscons.

Face à ces problématiques, l'UNSa SJ sollicite l'organisation de réunions ou d'assemblées générales extraordinaires associant tous les acteurs des juridictions, afin d'étudier la viabilité des solutions envisagées **et les propositions de chacun des acteurs locaux.**

Elle réitère l'importance de la place qui doit être faite à l'intelligence collective et à la prévention des facteurs de risques psycho-sociaux au sein des juridictions.

Enfin, Madame la Première Présidente, Monsieur le Procureur Général, certains de nos collègues s'interrogent quant à leur devenir : les Mâconnais s'inquiètent de l'éventuelle disparition de leur juridiction, les Chaumontais s'interrogent à propos d'un transfert de leur juridiction auprès d'une autre cour d'appel. Avez-vous des réponses à leur apporter ?

Les membres de l'UNSa SJ